

La remonte de la cavalerie en Suisse [suite]

Autor(en): **Dutoit, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **42 (1897)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-337424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

envahie, mais ce fut pour lui une douloureuse épreuve. « J'avoue que le labeur que vous m'infligez est au-dessus de mes forces et que vous feriez bien de me remplacer par Billot ou Clinchant », mandait-il, le 25 janvier, de Besançon, à M. de Freycinet. Le lendemain, dans une conversation avec le général Billot, il offrait le commandement à son jeune camarade et, quelques heures après, il tentait de se brûler la cervelle.

Lorsque j'ai raconté les malheurs de l'armée de l'Est, j'ai demandé au général Bourbaki de bien vouloir m'écrire quelques mots que je pusse publier en tête de mon volume. Il s'y prêta avec une grande amabilité et m'écrivit une lettre dont je demande de pouvoir rappeler les dernières lignes, parce qu'elles résument toute la triste fin de cette noble vie :

« Si tous les avantages sont du même côté, et aucun de l'autre, il est clair que le général qui accepte de commander une armée de *nouvelle levée* dans de si tristes conditions sait qu'il marche à une défaite certaine, plus ou moins tôt, mais certaine. Si la Patrie est aux abois, qu'il ne puisse faire prévaloir son avis pour un armistice ou pour une paix devenue nécessaire, il doit dans certains cas exceptionnels accepter avec abnégation la triste mission qui lui est confiée. Dans ces cas extrêmes, le patriotisme vous porte à vouloir prendre sa part des douleurs et des malheurs immérités de son cher Pays. »

Ed. SECRETAN.

La remonte de la cavalerie en Suisse.

(SUITE.)

DE L'INTRODUCTION DU PUR-SANG.

Vent en poupe, l'amélioration se continue dès lors par l'achat des demi-sang anglo-normands, mais la remonte reste à peu près au même chiffre, comme nous le verrons plus bas. C'est alors qu'en 1890 une conférence convoquée le 15 janvier par le Département fédéral de l'agriculture décide à l'unanimité l'introduction du pur-sang pour arriver au cheval de cavalerie tant désiré.

M. le *colonel Vigier* y dit, entr'autre : « L'amélioration de notre race chevaline nous a fourni le bon cheval de trait d'artillerie, mais pas encore le cheval de cavalerie. »

M. le *colonel Wille* voit avec plaisir introduire le pur-sang et se déclare prêt à payer pour les sujets aptes au service de cavalerie des prix rémunérateurs.

M. le *conseiller Schwander* est plus prudent et déclare bien vouloir, comme éleveur, recommander ce système, mais à condition que M. le colonel Wille tienne ses promesses. Malheureusement pour nous, on ne lui a pas permis de les tenir.

Les résultats de nos derniers concours suisses fournissent le critérium des progrès de l'élevage en Suisse beaucoup plus que les achats faits par l'Administration militaire. En 1887, à Neuchâtel, on était encore dans l'enfance de l'art, et on a pu voir alors la lutte qui s'est engagée entre les partisans du *gros* et les partisans du *sang*. Mais ce qui est particulièrement instructif, ce sont les rapports individuels des experts sur l'Exposition de Berne.

RAPPORT SUR L'EXPOSITION DE BERNE.

Rapport de M. Muller, conseiller aux Etats.

La qualité des chevaux a gagné depuis l'exposition de Neuchatel au point de vue militaire. Les chevaux avancés dans le sang sont d'une vente plus difficile que les chevaux de peu de sang ou communs, surtout quand ils ne sont pas aptes au service militaire. Un jeune cheval fort et pesant se vend facilement à un bon prix lors même qu'il a des défauts au corps et aux membres; un cheval léger avec des défauts ne vaut pour ainsi dire rien.

M. Müller fait partie de la commission de remonte.

Rapport de M. le colonel Vigier, directeur de la Régie.

Sans sortir de la règle que c'est en général la production du cheval à deux mains qui doit être encouragée par l'Etat, il va sans dire que l'on peut aussi bien acquérir quelques étalons lourds que quelques pur-sang pour aller au-devant des vœux des éleveurs et en les destinant, il va sans dire, à quelques cercles restreints dans nos contrées agricoles.

M. le colonel Vigier entend de loin gronder l'orage.

Rapport de M. Wagner, conseiller national.

Pour terminer, il est bon de dire que parmi les produits de 3 1/2 ans, il s'en trouvait d'assez satisfaisants pour prouver que nous pouvons avoir dans le pays un matériel de juments qui permet la production du cheval à deux mains et dans certains cas celle du cheval de remonte.

M. Wagner cherche à « arranger la chèvre avec le chou. »

Rapport de M. Hofer, président de la commission chevaline bernoise.

La direction unilatérale imprimée à l'élevage en vue de la remonte a pour résultat que la production du cheval de travail qui est la plus facile pour l'éleveur agricole n'existe pas et que ce cheval doit être importé à de hauts prix. D'après cela, il est urgent, au point de vue de l'économie nationale et dans l'intérêt de l'élevage comme branche de l'agriculture, d'établir une division dans la direction de l'élevage en créant un élevage pour la production du cheval de luxe et de remonte et un autre pour la production du cheval de trait.

M. Hofer livre une escarmouche d'avant-garde.

Rapport de M. le colonel Potterat.

Ce rapport fait voir la question sous son vrai jour et mériterait d'être cité tout entier.

De l'exposition chevaline à Berne, il résulte deux premiers faits bien caractéristiques, c'est que nous continuons incontestablement à progresser dans l'amélioration de notre cheval suisse, mais que malgré cela la majorité des éleveurs et le public en général ne sont pas entièrement satisfaits des étalons achetés et importés aux frais du Département fédéral de l'Agriculture. Ce mécontentement qui se manifeste par une demande pressante d'étalons de gros trait provient du fait qu'on est allé un peu trop fort ces dernières années dans le dosage du sang à infuser à nos chevaux du pays. On a non seulement offert le pur-sang à profusion mais encore importé des demi-sang légers aux grandes lignes et issus directement de pur-sang. Or, en administration comme en élevage, en politique ou en toute autre chose, l'expérience prouve que chaque fois qu'on veut marcher un peu vite il se produit une réaction, un temps d'arrêt et parfois même un recul. Les déchets et les non-valeurs sont relativement considérables par l'emploi du cheval de sang. Le moindre défaut d'allures, d'aplomb ou une tare osseuse rend le cheval qui en est affecté impropre au service de la selle. Et comme il reste trop léger pour la voiture et le fiacre et trop faible pour le trait, il devient invendable et son éleveur ne sait qu'en faire ni à quoi l'utiliser.

Il est temps de se placer sur un terrain pratique et de cesser de regarder notre élevage du haut d'une estrade de manège tout en rêvant après les produits de Chantilly. Répudions la théorie absurde qui prévaut depuis quelques années aux dépens de notre élevage et qui consiste à dire qu'à la petite jument du pays, il faut, pour corriger ses défauts, un étalon de grande taille, avec des paturons longs, le poulain devant représenter la moyenne entre les deux, alors que les données élémentaires de l'hérédité prouvent que ce jeune être ressemblera à l'un ou l'autre de ses parents, soit à celui qui aura eu la plus grande influence héréditaire au

moment de la conception. Enfin, rappelons-nous qu'on ne doit jamais élever la taille d'une race par le mâle mais par l'alimentation.

On ne peut pas mieux dire ni dire plus vrai.

Après l'exposition de Berne, celle de Genève qui, plus vieille d'un an seulement, eût sur la précédente une incontestable supériorité. Et, — comme dit le Catéchisme historique, — « Après ces choses qu'arriva-t-il? » — Il arriva qu'il n'arriva rien du tout, et que pour les achats de remonte faits en Suisse nous piétinons sur place en attendant de voir de quel côté on doit démarrer.

LA REMONTE SUISSE APRÈS 1875.

L'histoire de la remonte de la cavalerie par les achats faits dans le pays depuis 1875 montre que, chaque année dans notre Parlement, des critiques sévères ont été formulées au sujet de la manière de procéder aux achats. Ce n'est que par bribes qu'on a arraché au département militaire, non la promesse d'acheter les élèves du pays pour encourager l'élevage, mais seulement *l'autorisation de les présenter une fois par an à une commission qui ne s'arrêtait que dans quelques contrées agricoles.*

Il y a eu d'abord les achats pour la cavalerie de 1875 à 1887, achats plus ou moins parcimonieux, variant du $\frac{1}{8}$ au $\frac{1}{13}$ des achats à l'étranger.

En 1887 on a commencé à acheter des poulains de trois ans pour le compte de la Régie fédérale. Après avoir fait un stage d'environ six mois au pâturage d'Uebeschi, ces poulains étaient choisis par l'administration de la cavalerie, et le solde restait comme remontes à la Régie, qui commençait à les débourrer pendant l'hiver.

En 1894, et à la suite de laborieuses discussions, on se décida à un essai portant sur des chevaux de cinq ans destinés aux écoles d'artillerie et à remplacer les chevaux dits de première livraison.

Le rapport présenté par M. le lieutenant-colonel Bovet à la Société hippique romande, en 1887, disait ceci :

L'agriculture ne pourra-t-elle pas obtenir que tout ou partie de ces chevaux militaires atteignant le nombre de mille environ pour les services ordinaires de l'armée soient achetés directement aux éleveurs plutôt que loués à des fournisseurs? Appuyant cette thèse par des chiffres, il arrivait

au calcul suivant : En admettant que le matériel en chevaux, acheté ou loué, soit utilisé pendant 5 mois d'été consécutifs, soit pendant 150 jours ; dans le cas de location on aura à payer au fournisseur, à raison d'un prix moyen de 2 fr. 50, une somme de 375 francs par cheval. Dans le cas d'achat des chevaux par la Confédération, nous reconnaissons volontiers que les conditions d'achat et de vente ne sont pas favorables à l'entreprise. Il faudra acheter au printemps, à une époque où la marchandise est recherchée et à un prix élevé ; il faudra revendre en automne, c'est-à-dire à un moment peu propice, des chevaux amaigris et fatigués par un long service. Faisant la part de ces circonstances, nous estimons que l'on pourra acquérir au printemps une bonne cavalerie pour le service de trait et de selle, pour sous-officiers montés, au prix moyen de 750 à 800 fr. par tête, et que l'on pourra revendre en automne pour 400 et 450 francs.

C'est en 1887 que s'exprimait ainsi l'honorable président de la Société romande ; dès lors les choses ont changé et au compte de 1896 figure pour l'achat de 50 chevaux une dépense moyenne de 1010 fr. Ces chevaux ont été employés pendant 125 journées de service ; leur vente en automne, y compris 39 chevaux pris du haras fédéral au prix de 1100 fr., plus l'indemnité pour chevaux péris et réformés, n'accuse qu'une différence de 285 fr. par cheval. En 1895, il y avait eu un bénéfice de 10 000 fr. sur la revente seulement. En 1897, il a été acheté 103 chevaux d'artillerie ; le prix moyen n'en est pas encore connu.

* * *

Ainsi, d'année en année, la remonte qui, depuis 1887, était faite par deux commissions : l'une pour les poulains de sang, l'autre pour les remontes de cavalerie de 4 et 5 ans et, en 1894, par trois commissions, dont l'une spécialement pour les chevaux d'artillerie — a été confiée à un seul rouage ; et c'est un avantage. La cavalerie continuera à faire son choix parmi les gros poulains du haras fédéral, ce qui sera un bienfait pour le pays, si les deux administrations le veulent bien et parviennent à s'entendre.

Nous avons déjà cité plus haut les conditions requises pour l'achat des chevaux de 3 ans. Celles pour l'achat des *chevaux de cavalerie* ne sont pas plus détaillées ; elles exigent :

- 1° La preuve que le cheval est né ou a été élevé en Suisse ;
- 2° Qu'il est âgé au printemps de 4 ans au moins et de 5 ans au plus ;
- 3° Pour ce qui concerne la taille : 154 cm., et pour les for-

mes et l'allure : celles d'un bon cheval à deux mains, exempt de vices et de tares graves.

Pour l'artillerie : Posséder les formes d'un bon cheval d'artillerie, propre au service de selle, mesurer 154 cm. au garrot et sans potence et être âgé au minimum de 5 ans et au maximum de 7. La préférence est accordée aux sujets provenant d'étalons approuvés et élevés en Suisse. Comme on le voit, ces conditions n'ont rien d'excessif, mais précisément à cause de cela, leur appréciation étant souvent sévèrement contrôlée par l'administration centrale de la guerre, il s'ensuit qu'on achète timidement et presque à contre-cœur. A part les refus d'achat motivés par les formes, les proportions, l'harmonie, l'aptitude du sujet et les tares vraies ou fausses, la *taille* joue un grand rôle dans nos achats.

DE LA TAILLE DES REMONTES.

Pour le cheval de régie à 3 ans, on exige 155 cm., soit 153 cm., déduction faite des fers et crampons ; pour le cheval d'artillerie à 4 et 5 ans, 154 cm., et pour la remonte de cavalerie, 157 cm., par suite d'un mode de faire extra-légal. Cette mensuration de la taille à la potence, qui varie de 2 à 3 cm. à volonté, suivant la position prise par le cheval, le port de tête obtenu, l'inclinaison ou la consistance du sol, voir même, suivant le port de la crinière, a déjà laissé sur le carreau nombre de bons chevaux, ainsi que cela se produit pour certaines recrues qui n'ont pas le thorax. Comme il est dit plus haut à l'occasion du rapport de M. le colonel Potterat, la taille est moins influencée par le reproducteur mâle que par la méthode d'élevage. Le règlement d'administration de l'armée suisse prescrit, pour les chevaux de l'armée, une taille de 148 à 163 cm., et pour les chevaux de cavalerie, de 154 à 160 cm. Pour les premiers, on a majoré la taille minimum de 7 cm., et, pour les seconds, de 3 cm., dans le but, — dit-on, — d'avoir des chevaux aptes à porter du poids. Ces derniers, — dont la croissance n'est guère terminée avant 6 ans, — ont donc encore deux ans devant eux pour dépasser le maximum prévu, soit 3 cm. en plus ; en fait, cela donne souvent d'immenses carcans, mal commodes à seller, impossibles à brider quand ce n'est pas à enfourcher, de plus d'un gros entretien, difficiles à remiser dans les cantonnements et maladroits sur leurs hautes jambes dans les terrains accidentés. Il est douteux que

l'on puisse tenir campagne sur ces grandes bêtes, genre carrossiers de landau avec la ration actuelle qui équivaut pour eux à la ration d'entretien. Si nous jetons un coup d'œil sur la taille des chevaux de guerre des armées étrangères, nous voyons, par exemple, qu'en France, le minimum de taille exigé pour les chevaux de selle d'infanterie était de 148 cm. Une commission, présidée par M. le général de Gallifet, a demandé que le minimum fût abaissé à 145 cm. et qu'on achetât des bretons ou des méridionaux qui n'ont pas tout à fait la taille de la cavalerie légère. A ce propos, le professeur de Grignon, M. Sanson, dit :

La commission des remotes exige un minimum de taille de 1^m48. En prenant cette mesure, elle se prive d'excellents sujets qui, n'ayant que 1^m45, 1^m46, ne sont pas acceptés ; et, chose plus grave, en demandant plus grand, elle a poussé les éleveurs à se servir de l'étalon anglais dans les circonstances où ils ne devaient pas le faire.

Le règlement de l'armée austro-hongroise prescrit une taille de 1^m58 à 1^m66 ; cependant on achète à partir de 1^m55. En Italie, on exige de 1^m50 à 1^m68. La cavalerie anglaise au Soudan a fait la rude campagne de 1884 sur le littoral de la mer Rouge montée sur des arabes entiers de 1^m40. Les chevaux de la cavalerie espagnole mesurent de 1^m50 à 1^m53. En Suède, les chevaux sont achetés à 3 ans au moins et à 6 $\frac{1}{2}$ ans au plus, avec la taille minima de 1^m45.

Les chevaux de la garde en Russie doivent avoir de 4 à 7 ans. Leur taille est comprise entre 1^m55 et 1^m66 pour cuirassiers, et 1^m51 à 1^m55 pour les autres régiments (cavalerie et artillerie). Dans l'artillerie montée, le cheval de selle doit avoir de 1^m46 à 1^m55 ; le cheval de trait 1^m42 à 1^m55 ; l'artillerie à cheval a 1^m46 à 1^m53. Pour la ligne, les chevaux doivent avoir de 4 à 6 ans et mesurer de 1^m48 à 1^m55. Sidney, le causeur exquis, traduit par le comte René de Beaumont, dit en parlant du cheval de selle :

Dans les circonstances ordinaires, un mack de ville ne devra pas avoir plus de 15 mains de haut (soit 1^m52), parce que les chevaux de cette taille sont les plus maniables et les plus sûrs dans les tournants et sur les pavés glissants. De fait, on peut établir comme règle que tout pouce au-dessus de cette taille augmente en proportion géométrique la difficulté d'avoir un cheval parfait.

Et ailleurs :

Le type d'un trotteur Morfalk est de 15 mains 2 pouces (1^m57) de

hauteur, pas plus. La hauteur moyenne du trotteur américain moderne est de 1^m52 à 1^m62.

James Fillis dit dans ses principes de dressage :

Je ne recherche pas la grande taille, celle de 1^m56 à 1^m58 me plaît le mieux; disons, pour ne pas être exclusif, de 1^m55 à 1^m60.

De fait, les chevaux de cavalerie qui résistent et réussissent le mieux chez nous sont les moyens, c'est-à-dire dont la taille varie de 154 à 158 cm. Dès qu'on dépasse 160 cm., le cheval a l'air déplacé, ne cadre plus avec la taille des hommes et des animaux du pays, pas plus qu'avec la configuration du territoire.

A part la taille — qui devrait être maintenue dans la lettre et l'esprit du règlement d'administration en vigueur, — d'autres facteurs, tels que les aplombs, les formes, les aptitudes et les tares vraies ou supposées de l'animal, jouent un rôle important dans l'achat des remontes. Un proverbe dit : « Si vous » voulez acheter un bon cheval, fermez les yeux et montez » dessus. » Cela ne peut guère se faire dans le cas particulier, et l'on ne peut guère recommander aux commissions autre chose que ce qu'on demande à des juges : « Juger au plus » près de leur conscience. »

DES RÉFORMES.

Avec le service exigé actuellement de notre cavalerie, le cheval acheté par le dragon ou par le tiers ne fait pas ses 10 ans de service. La statistique montre qu'un cheval ne fait guère plus de 6 ans en moyenne et qu'ainsi chaque dragon ou guide ruine à la Confédération environ 2 chevaux. Le chiffre des réformes atteint annuellement 120 ou 130 sur un effectif de 3500. Dans ce chiffre sont comprises les maladies d'acclimation et de dressage, ainsi que certaines affections intéressant plus particulièrement le cheval allemand, telles que la pousse, le cornage, les tares molles et dures, la maladie naviculaire, l'hystérie, etc. De même, comprend-on dans ce chiffre la pneumonie infectieuse des remontes qui a opéré et opère encore des rafles célèbres dans les convois d'allemands et d'anglo-normands. Le cheval du pays n'est certainement pas indemne de toutes ces misères, mais il ne les subit pas dans une aussi forte proportion. Il est généralement moins élégant, moins bien préparé et plus mal présenté à la vente que ceux

de nos fournisseurs exotiques, mais il est acclimaté, plus résistant à nos fourrages, accoutumé à la configuration du pays et partant plus endurant.

Pour l'artillerie et les officiers de troupe et d'état-major, ils ont été reconnus plus pratiques par leur calme aux manœuvres, leur solidité et leurs aptitudes comme chevaux à deux mains, permettant d'être mis à toute sauce.

Les chevaux actuels de la Régie, achetés au pays, sont ceux qui font et dont on exige le plus de service, qui sont les moins tarés et partant les moins sujets à la réforme (rapport fait par un chef d'écurie de cet établissement).

Pourquoi n'en serait-il pas de même pour la cavalerie?

LES CHEVAUX NÉCESSAIRES A LA MOBILISATION DE L'ARMÉE SUISSE.

La création des brigades de cavalerie fait supposer qu'on ne veut pas s'en tenir seulement à la cavalerie d'exploration, mais qu'on veut aussi de la cavalerie de combat, de la cavalerie de choc, mais dans une mesure plus restreinte que pour la première. En admettant donc que les chevaux de race montrent leur supériorité dans une charge ou dans une reprise de manège, il est incontestable que ceux élevés au pays leur sont sinon supérieurs du moins égaux dans un pays accidenté comme le nôtre. Mais ce point de vue n'est pas le seul en cause. Il y a, à côté de cela, le stock nécessaire à la remonte annuelle en cas d'interdiction d'exportation de nos pays fournisseurs, et cela précisément au moment où cela deviendrait indispensable pour obtenir l'effectif nécessaire à une complète mobilisation. L'armée suisse, pour entrer en ligne, a besoin d'environ 24 000 chevaux de selle et de trait. En admettant un déchet de 10 % pendant les 10 premiers jours, il faut augmenter ce chiffre de 2400. Pour les dépôts, en comprenant celui de chevaux de rechange de la cavalerie et de l'artillerie, de la réserve du génie, de la réserve sanitaire, des colonnes de vivres, des établissements territoriaux et de stations d'étape, de la remonte des officiers, il faut compter en nombre rond 7000 chevaux, soit, au total, 31 000 chevaux. Le recensement militaire de 1890 accuse un effectif de 83 094 chevaux, en augmentation de 2215 sur 1887 (4670 chevaux d'officiers, 9132 de sous-officiers, 22 654 de batteries attelées, 25 619 de train d'armée et de ligne, et 10 140 pouvant être employés en cas de besoin). En ajou-

tant 1544 mulets, propres au service du bât, on obtient un total de 69 089 bêtes disponibles contre 14 005 incapables de marcher. Cela équivaut à plus du double de ce qui est nécessaire; mais, dans ce nombre, combien de *bleus* non habitués au service et qui constitueraient de vrais *impedimenta*.

Avec une forte remonte indigène, on introduirait dans le pays un stock sérieux de chevaux *ayant passé leur école* et sur lesquels on pourrait compter comme sur la landwehr.

RECRUES DE CAVALERIE. PRIX DES REMONTES.
DE L'ÉQUITATION EN SUISSE.

Chaque année, le nombre des recrues de cavalerie augmente et par conséquent les achats de chevaux.

Ainsi, glanant au hasard, nous trouvons :

En 1879	433	chevaux étrangers et	43	chevaux du pays.
En 1880	411	»	47	»
En 1881	426	»	31	»
En 1896	678	»	124	»
En 1897	791	»		»

On voit que l'augmentation des achats ne correspond pas à l'augmentation de la remonte indigène, car le chiffre de 124 en 1896 doit être expliqué en ce sens que plus de la moitié de ces animaux étaient des chevaux importés présentés par les dragons. En 1897, la cavalerie n'a pas eu de remonte spéciale; elle s'est bornée à voir sur quelques places les chevaux présentés par les recrues, autrement dit les *Selbstgestellte*.

Cette année (1897), les Irlandais ont coûté, pris à Bâle, 1200 fr. et les Allemands, 990 marks (1237 fr.), rendus posés à Bâle. Cela représente environ 1 859 000 fr. qui se drainent de l'Aar dans l'Elbe, c'est-à-dire passent de nos petits portemonnaies dans les gros goussets des Juifs de Hambourg.

* * *

Le plan conçu et exécuté par nos hautes autorités de recruter dans le pays notre effectif en chevaux de guerre est donc resté jusqu'à présent lettre morte et la perspective qui s'ouvre devant nous avec le méli-mélo des reproducteurs dans un petit territoire ne nous laisse guère espérer mieux; à moins d'une impulsion nouvelle donnée à l'élevage par l'achat de ses produits, alors même qu'ils ne répondraient pas à tous les *desiderata*.

Ce mode de procéder, dont l'avantage est incontestable au point de vue de l'économie nationale, serait un stimulant encouragement qui aboutirait nécessairement plus que tout autre au perfectionnement et à l'augmentation de la production chevaline indigène.

Tout en admettant que, malgré les trois quarts sang anglo-normands infusés aux chevaux du pays, ceux-ci n'ont pas encore atteint la perfection ; il paraîtrait rationnel d'encourager ce perfectionnement par des achats. Le jour où nous serons arrivés, à force de patience, de mansuétude et de louis d'or, à créer un type, on peut supposer normalement que nos grands voisins auront progressé de leur côté et qu'ainsi nos élèves resteront toujours *roquets* vis-à-vis de leurs *boule-dogues*. — Le nombre des cavaliers pratiquants a beaucoup diminué en Suisse, et cela pour bien des causes. D'abord les gros prix des chevaux et coût de leur entretien ; puis la mode, qui n'admet plus comme *cheval de ville* ou *mail de parc* ou *cheval d'armes*, le barbe, l'italien ou le petit cob. Mais la principale est certainement la diversité et la multiplication des moyens de transport qui ménagent les muscles et ruinent la cervelle. A citer en premier lieu dans cette catégorie, la *vélocipédomanie* civile ou militaire.

C'est précisément à cause de cela que la qualité des chevaux du pays ayant augmenté, celle des cavaliers diminue : ils doivent finir par se rencontrer et se compléter pour le plus grand bien de l'agriculture et de la défense nationales.

Une statistique exacte manque, qui détermine la proportion des réformes entre chevaux indigènes et exotiques, mais ce sont bien certainement ces derniers qui l'emportent.

PROGRÈS DANS L'AMÉLIORATION — ACHAT DES POULAINS DE 3 ANS

M. le député Müller, de Tramelan, l'expert si qualifié, disait déjà en 1890 :

On prétend que les résultats obtenus jusqu'ici n'ont pas répondu. Quant à moi, je prétends que, vu le peu de temps qui s'est écoulé depuis que nous avons importé les anglo-normands, l'amélioration est frappante et satisfaisante. Il faut trente ans pour régénérer une race et en dix ou onze ans nous avons fait assez de progrès. Jusqu'ici, l'emploi du pur-sang n'aurait pas été possible dans le Jura, vu le manque de juments qualifiées.

SCHWEIZER BAUER ET LANDWIRTHSCHAFTLICHE BLETTER

En ce qui concerne les achats de remonte de 3 ans entrant au dépôt-annexe de la Régie, on peut lire dans le numéro du 11 juin 1897 du *Schweizer Bauer*, la statistique suivante, d'autant de la création du dépôt :

Année	Achat	Cavalerie	Dépôt d'artillerie	
1887	22	10	10	—
1888	44	14	29	—
1889	48	13	29	—
1890	40	19	18	—
1891	34	24	9	—
1892	50	—	44	—
1893	67	20	45	—
1894	50	14	8	23
1895	49	—	5	39
1896	65	—	6	55

Ce tableau nous montre que la cavalerie n'a pas acheté de chevaux au dépôt depuis deux ans ; que la Régie en a très peu gardé, et que, pour s'en débarrasser, elle les a passés au dépôt d'artillerie où ils ont été revendus, en automne, aux particuliers.

Cela ne veut pas dire, — constate le journal cité, — que la cavalerie n'aurait pas trouvé du choix, car la classe de 1896 surtout avait un choix d'excellentes remontes. Précisément au moment où le dépôt de poulains était liquidé à celui d'artillerie, le Département militaire ouvrait un crédit supplémentaire de 125 000 francs pour 100 recrues de plus que celles prévues au budget de 1897. Si l'on avait pris ces chevaux dans la cavalerie au lieu de les verser dans l'artillerie à un âge anti-réglementaire, on aurait gardé dans le pays la somme totale de leur taxe, soit 65 350 fr. Si donc la cavalerie n'achète plus de chevaux et si la Régie destine ceux qu'elle achète au service de trait d'artillerie, il faut croire que le but poursuivi est illusoire et qu'il y a lieu de donner à l'élevage une autre direction dans le sens de la production du cheval de trait.

Un autre journal agricole publie ceci dans son numéro du 23 avril 1897, avec la signature de M. Hofer, président de la commission chevaline bernoise :

L'élevage a marché trop rapidement du côté du sang, et le nombre des non-valeurs est considérable. On a infusé du sang à des tordus, et l'on a réussi à fabriquer des ficelles et des claquettes. La direction donnée à

l'élevage par le Département fédéral de l'agriculture a été un non-sens qui a nui considérablement au pays. On a voulu faire le cheval de guerre, et le cheval de trait a dû être importé à grands frais, alors que quelques rares sujets étaient acceptés pour l'armée. L'élevage doit être dirigé par l'agriculture et non par quelques colonels. Si le militaire a besoin de chevaux de selle, il sait assez où les trouver, car nous ne le connaissons pas parcimonieux (*Knauserig*).

M. Hofer fait donner le gros après l'escarmouche d'avant-garde du concours de Berne.

Malgré les polémiques, les revendications des sociétés agricoles ou hippiques, les interpellations aux Chambres fédérales ; après 20 ans de lutttes et de dépenses folles, voilà où nous en sommes : on a mis la charrue devant les bœufs et tourné dans un cercle vicieux. Au début, on n'a pas acheté les chevaux parce qu'ils n'étaient PAS ASSEZ AMÉLIORÉS, et maintenant qu'ils le sont, on les taxe de MAL ÉLEVÉS. L'amateur aisé ou l'éleveur besogneux, qui ont suivi en tous points les directions données par les administrations cantonales et fédérales voient leurs produits « clabaudés » et rebutés par ceux mêmes qui ont dirigé le mouvement.

* * *

Le total des sommes dépensées en vue de l'amélioration de la race chevaline mis en regard des achats sans conséquence et souvent à des prix dérisoires faits par les remontes des trois armes ne soutient pas la comparaison avec aucun des pays voisins, malgré leurs charges militaires et le gros budget des haras.

CONCLUSIONS

La remonte comme elle a eu lieu en 1897, en unifiant les achats, devrait être continuée sinon dans le même esprit, du moins dans le même sens.

En premier lieu, l'achat des bons sujets de 3 ans.

DISSERTATIONS SUR L'ACHAT DES POULAIS DESTINÉS A LA REMONTE

Un proverbe français dit : « Acheter un cheval de 3 ans » dans l'espoir d'avoir une monture, c'est comme acheter un œuf au marché dans l'espoir de manger un chapon ».

Ce proverbe n'est pas toujours vrai et ne devrait plus l'être. Cette question de l'achat des remontes de 3 ans pour les passer au dépôt, a passionné le monde hippique et militaire en France en 1890. Une commission, présidée par le général de Galiffet, a reconnu qu'il est indispensable de continuer l'achat du cheval de selle à 3 $\frac{1}{2}$ ans pour favoriser l'élevage et lutter contre les marchands français et étrangers. Le cultivateur, lui, préfère vendre à 3 $\frac{1}{2}$ ans, parce qu'il renouvelle plus souvent ses écuries, ses capitaux, et qu'il diminue ses risques. Le général Bonie, dans son étude sur les remontes françaises, dit :

Il faut encourager l'éleveur à produire le cheval de selle ; comme celui-ci ne sait pas le dresser, ni lui faire gagner sa nourriture, il faut, de toute nécessité, le débarrasser des jeunes poulains.

M. Casimir Perier, député, rapporteur du projet, avait conclu qu'il est préférable d'acheter uniquement les chevaux faits, prêts au service de guerre. C'était aussi l'opinion de Sauson. Néanmoins l'opinion militaire a prévalu et la remonte de cavalerie se fait en France à l'âge de 3 $\frac{1}{2}$ ans.

Un éleveur anglais du Yorkshire disait à ce sujet :

Ce serait une bonne chose que le Gouvernement achetât des trois ans à la place des quatre ans pour la troupe, car il les a quand même à cet âge-là, qu'il le veuille ou non, parce que nous leur enlevons les dents et les faisons passer pour des quatre ans. J'ai moi-même arraché une centaine de dents dans une semaine. J'estime que c'est là une très mauvaise pratique. Mais on gagne 10 livres en les faisant passer pour quatre ans, somme que l'on aurait à dépenser pour les garder encore un an.

Maurice de Gasté, dans une brochure sur la production du cheval de guerre en France, va encore plus loin, et demande « l'achat des chevaux fait à 2 $\frac{1}{2}$ ans, ce qui permettrait à l'Etat de les nourrir à l'avoine et de les entraîner lorsqu'ils sont encore jeunes ».

Voilà les conditions essentielles, absolues, nécessaires, pour assurer une bonne remonte à notre cavalerie. On a dit, avec raison, que l'Etat achetait des chevaux pour la réforme. Cela est très vrai, un cheval de troupe ne fait guère plus de bans de service effectif dans un régiment (comme en Suisse). « Or la moyenne serait de 10 ans et plus, si l'armée était pourvue de bons chevaux au lieu de n'avoir, comme aujourd'hui, que les rossignols de l'élevage ».

L'Allemagne possède 14 dépôts de poulains (dont l'un avec

5 succursales), et un budget total de 4 994 963 fr. pour dépenses d'exploitation, culture et entretien des bâtiments. Les chevaux arrivent dans les dépôts à 3 ans et 3 $\frac{1}{2}$ ans ; ils y restent jusqu'à l'âge de 5 ans, soumis, en liberté, à un régime approprié et uniforme.

En Autriche, jusqu'en 1880, les chevaux étaient achetés à 4 ans et livrés directement aux corps de troupe. Dès lors, les poulains sont élevés dans les dépôts de remonte ou dans des propriétés louées à bail pour cet objet.

En Italie, il existe 6 dépôts de poulains, avec un effectif de 800 à 3000 chevaux. Les chevaux sont achetés de 3 à 4 ans.

La Roumanie, la Serbie et la Suède possèdent aussi des dépôts pour chevaux de 3 ans. En Russie, depuis 1883, on a créé des cadres de cavalerie de dépôt qui correspondent chacun à une division de cavalerie et qui se divisent en 3 ou 4 sections, suivant que leur division comprend 3 ou 4 régiments de cavalerie régulière.

En Suisse, comme ailleurs, l'achat des poulains de 3 ans doit être continué pour servir de remonte aux trois armes. Ils seront alors fourragés et entraînés rationnellement avant d'avoir pris un mauvais pli chez le propriétaire besogneux ou peu versé dans l'élevage du cheval de sang. En même temps, on achèterait comme cela du reste s'est pratiqué cette année, des chevaux d'artillerie à deux mains, de 4 à 6 ans, qui seraient versés directement dans les écoles de recrues.

TRIAGE POUR LA CAVALERIE, L'ARTILLERIE ET LA REVENTE POUR LE STOCK DE MOBILISATION

Dans ces deux catégories, non seulement à 3 $\frac{1}{2}$ ans, mais jusqu'à 5 $\frac{1}{2}$ ans, on pourrait trier le cheval de cavalerie. La sélection résultant de ce travail rationnel donnerait des sujets résistants, propres à entrer dans les cours de remonte. Les poulains achetés à 3 ans, qui auraient passé par le « Fohlenhof », débourrés pendant l'hiver suivant, puis employés avec ménagement dans une place d'arme d'artillerie, subiraient un second triage en automne, avant d'être mis en mise.

Bien préparés comme âge, affouragement et entraînement, ils subiraient certainement une casse moins sévère que ceux plus jeunes d'un an après le cours de remonte, l'école de recrues et le cours de répétition d'où, s'ils ne reviennent pas tous coits, sont tous au moins frappés. Les chevaux ayant

atteint le demi en automne passeraient en mise aux conditions actuelles des chevaux fédéraux, de même que ceux de 4 $\frac{1}{2}$ et 5 $\frac{1}{2}$ ne présentant pas d'avenir comme chevaux de selle. Disons en passant que les chevaux fédéraux d'artillerie achetés en 1894 et 1895 par une commission spéciale, en 1896 par une commission mixte pour cavalerie et artillerie, l'ont été, en 1897 par les commissions d'experts de concours de pouliches, chargées aussi de l'achat des chevaux de 3 ans.

Revendus en mise publique en automne, après la terminaison des cours sur diverses places, ces chevaux ne sont cédés qu'à la condition expresse qu'ils ne soient pas revendus hors de la Suisse. Ils sont marqués à l'encolure et au fer rouge d'un numéro d'ordre, de la lettre B (*Bundesferd — cheval fédéral*) et de l'année matricule.

Leur contrôle est tenu par la Régie, qui s'assure de leur présence sur le territoire suisse. En outre, ces chevaux ont droit au louage sur les places d'artillerie et sont acceptés en première ligne.

Non seulement cette institution a rendu des services aux éleveurs et à l'arme de l'artillerie, mais encore elle a laissé chaque année un bénéfice qui a dû être d'environ 10 000 fr. en 1894; en 1895, recettes et dépenses se sont balancées; en 1896, le boni a été de 5000 fr.

Mais il a plus : ces chevaux, restant dans le pays, finiront par constituer une excellente réserve de chevaux de guerre.

Comme chevaux d'artillerie, on a acheté 30 chevaux en 1894, 50 en 1895, 50 en 1896; le surplus, soit 39, ont été tirés du haras fédéral. (A suivre.)

Canon de 75 mm. de campagne à tir rapide de l'usine de Finspong

Au nombre des canons de campagne à tir rapide présentés à l'examen de la Commission d'artillerie suisse se trouve celui des établissements de Finspong, en Suède. Cette usine, ainsi que celle de Bofors, se sont fait une spécialité de la construction de bouches à feu, d'affûts, de plaques et de projectiles, en employant l'acier « coulé sans soufflures »; ils sont grandement facilités dans cette fabrication par les qualités exceptionnelles des matières premières que l'on rencontre en Suède, et ont déjà fourni des matériels d'artillerie de qualité remarquable.